



Interdiction bancaire et sociétés de recouvrement

Par **tagada42**, le **06/02/2014** à **20:41**

[fluo]bonjour[/fluo]

lorsqu'une interdiction bancaire prend fin au bout de 5 ans est ce que cela met fin également aux impayés et aux poursuites des organismes de recouvrement par conséquence?
merci pour votre réponse

Par **aguesseau**, le **06/02/2014** à **20:54**

la procédure d'interdiction bancaire ne supprime le droit aux créanciers de réclamer les dettes à leurs débiteurs.

sinon ce serait un peu facile pour échapper au paiement de vos dettes.

l'interdiction bancaire est une décision issue du droit bancaire.